



Délai de retractation après une souscription d'un contrat

Par **krystel62**, le **21/11/2008** à **10:57**

bonjour, voila je suis assurer à la maaf pour ma voiture et mon logement actuel. je v demenager le 1er decembre donc lundi 17, je fait appel à la maaf pour pouvoir assurer mon prochain logement il m'envoie un courrier.
2 jours apré j'apel la macif pour voir leur prix et il s'avere que c largement moins cher. puis-je me retracter aupré de la maaf et leur dire ke finalement je la pren pa??
pouvez vous me repondre au plus vite. merci.